



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

Numéro de la demande : 2013-6845
Demande : Ajouts ou modifications sur les étiquettes du produit – Nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : Fongicide Cyproflu
Numéro d'homologation : 30185
Matières actives (m.a.) : Cyprodinil et fludioxonil
Numéro de document de l'ARLA : 2494058

Objet de la demande

La présente demande vise à ajouter les lentilles et le sous-groupe de cultures 8-09A (utilisations en serre) sur l'étiquette de la préparation commerciale, le fongicide Cyproflu.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluations sanitaires

Aucune nouvelle donnée sur les résidus dans les cultures concernant le cyprodinil et le fludioxonil dans et sur les lentilles ou les pois secs n'a été soumise pour appuyer l'extension de l'utilisation domestique de ces matières actives sur les lentilles. Les données sur les résidus concernant les haricots secs ont été examinées auparavant afin d'ajouter les haricots secs sur l'étiquette du fongicide Cyproflu. Par conséquent, les données de confirmation sur les résidus concernant les lentilles, ou la denrée représentative, les pois secs, doivent appuyer l'extension de l'utilisation domestique et confirmer la limite maximale de résidus (LMR) établie pour les lentilles importées (cyprodinil [0,6 ppm] et fludioxonil [0,4 ppm]). L'exposition alimentaire aux résidus de cyprodinil et de fludioxonil dans et sur les lentilles traitées ne posera de risque inacceptable pour aucune sous-population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

De nouvelles données sur les résidus provenant d'essais en champ effectués sur des tomates en serre ont été soumises pour appuyer l'extension de l'utilisation du cyprodinil et du fludioxonil sur les cultures du sous-groupe de cultures 8-09A (CSG8-09A). Le fongicide Switch 62.5 WG (37,5 % de cyprodinil et 25 % de fludioxonil) a été appliqué sur des petites variétés de tomates en serre, à des doses exagérées au Canada, récoltées le même jour après que la dernière des quatre applications a été effectuée, conformément aux directives sur l'étiquette. Les quantités maximales de résidus de 1,28 ppm pour le cyprodinil et de 0,236 ppm pour le fludioxonil ont été mesurées. Ainsi, les résidus anticipés dans les petites variétés de tomates traitées à la dose d'utilisation approuvée devraient être plus faibles. Par conséquent, on considère que les résidus

observés dans les nouveaux essais en serre effectués sur des tomates de petite taille sont adéquatement couverts par la LMR de 1,5 ppm établie pour le cyprodinil pour toutes les denrées du groupe de cultures 8-09, par la LMR de 0,5 ppm déterminée pour le fludioxonil pour toutes les denrées du groupe de cultures 8-09, à l'exception des tomates, et par la LMR de 5 ppm pour les tomates. L'exposition alimentaire à ces matières actives dans ou sur les denrées du sous-groupe de cultures 8-09A ne devrait pas augmenter et ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

L'extension proposée du profil d'utilisation du fongicide Cyproflu ne devrait pas poser de risque inacceptable pour l'environnement lorsqu'il est utilisé conformément aux directives sur l'étiquette. Les énoncés actuels présents sur l'étiquette sont adéquats pour atténuer les risques.

Évaluation de la valeur

L'ajout des lentilles et des utilisations en serre du sous-groupe de cultures 8-09A sur l'étiquette du fongicide Cyproflu a été étayé par les justifications scientifiques présentées par le demandeur. Le fongicide Cyproflu, en tant que produit de rotation, représente les nouveaux modes d'action des pesticides, pour supprimer les moisissures blanches et grises dans les lentilles, qui peuvent être intégrés à une stratégie de gestion de la résistance. En outre, l'homologation du sous-groupe de cultures 8-09A sur l'étiquette du fongicide Cyproflu permettra aux agriculteurs canadiens de bénéficier d'un fongicide pour supprimer la moisissure grise sur ces cultures en serre.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements fournis et est en mesure d'appuyer l'homologation complète du sous-groupe de cultures 8-09A (utilisations en serre) et l'homologation complète avec conditions des lentilles. Les données de confirmation sur les résidus concernant les lentilles, ou la denrée représentative, les pois secs, doivent appuyer l'extension de l'utilisation domestique et confirmer la limite maximale de résidus (LMR) établie pour les lentilles importées.

Références

N° de l'ARLA	Référence
2369241	2013, Efficacy Rationale - Lentils, DACO: 10.2.3.1
2369242	2013, Note to reviewer - GH tomatoes, DACO: 10.2.3.1
2386874	2012, Cyprodinil + Fludioxinil: Magnitude of the residue on tomato in the greenhouse, DACO: 7.4.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2015

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.